ABH CONSULTANTS

S.A.S. au capital de 8 000 €

Siège social :

1 COURS PIERRE DIDIER
26100 ROMANS SUR ISERE
RCS ROMANS 535 150 825

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 septembre,

A 14 heures,

Les associés de la société ***ABH CONSULTANTS,*** société par actions simplifiée au capital de 8 000 €, divisé en 800 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

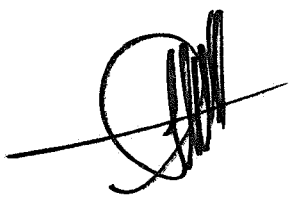
- AGENCE IMMOBILIERE TROLLAT SAS, RCS Romans 950 408 708, associée, représentée par la société TROLLAT DEVELOPPEMENT RCS ROMANS 492 722 582 Présidente, représentée par Alexandre TROLLAT, et possédant 640 actions en pleine propriété,

- IMMO-INVEST GC, associée, RCS Romans 837 980 135, représentée par Gilles CHANOVE et possédant 160 actions en pleine propriété,

Total des actions présentes : 800 actions en pleine propriété sur les 800 actions composant le capital social.

TROLLAT DEVELOPPEMENT, RCS Romans 492 722 582, représentée par Alexandre TROLLAT préside la séance en qualité de Président de la société ***ABH CONSULTANTS***.

Le Président constate que les associés présents ou représentés, possèdent le nombre d'actions requis par la loi et les statuts et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.



Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification article 4 des statuts : transfert du siège social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à l'adresse ci-après :

75 Rue de l'Industrie, ZA les Plaines 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE.

Le siège social est transféré en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi :

Le siège social est fixé : **75 Rue de l'Industrie, ZA les Plaines 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE.**

Le reste de l'article étant inchangé. Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, Le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

AGENCE IMMOBILIERE TROLLAT SAS
Associée
Représentée par TROLLAT DEVELOPPEMENT
Représentée par Alexandre TROLLAT

IMMO-INVEST GC
Associée
Représentée par Gilles CHANOVE

TROLLAT DEVELOPPEMENT,
Présidente
Représentée par Alexandre TROLLAT